Arrêté n° 2025/33

DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : EIRL JULIEN KEVIN - installation échafaudage travaux toiture 33 rue du Mans Saint-Georges-du-Bois – du 2 au 19 septembre 2025

ARRETE

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-DU-BOIS,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route et notamment les articles R 411-5, R 411-7, R 411-8 ;
VU le code de la Voirie Routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – cinquième partie – signalisation routière) ;
Vu la demande de l'entreprise EIRL JULIEN KEVIN – 34 rue de Bel Air 72210 LOUPLANDE, en vue de réaliser des travaux de toiture avec l'installation d'un échafaudage du 2 au 19 septembre 2025, au niveau du 33 rue du Mans à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe),

Considérant que ces travaux vont entrainer une gêne au niveau de la circulation ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise EIRL JULIEN KEVIN est autorisée à occuper le domaine public en vue de réaliser des travaux de toiture avec l'installation d'un échafaudage au niveau du 33 rue du Mans à Saint-Georges-du-Bois (Sarthe).

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement suite au rétrécissement de chaussée prévu.

Article 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (Art. R. 417-10 – Enlèvement de véhicules – apposition de l'arrêté 36 heures avant le chantier).

Article 4 : La présente autorisation est accordée du 2 au 19 septembre 2025.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur. L'entreprise EIRL JULIEN KEVIN a la charge de la signalisation de son chantier. Elle est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 : Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée et l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 17 juillet 2025.

Certifié exécutoire, les formalités de notification et de publication ayant été effectuées.

Pour le Maire, le 1er Adjoint, Jacky LEBOUC

1 place de la Mairie
72700 SAINT-GEORGES-DU-BOIS
02.43.47.18.87
accueil@mairie-sgdb.fr